

Questions à discuter

1. Quels sont les valeurs et les intérêts qui devraient avoir le plus d'importance dans l'élaboration de notre politique étrangère? Comment la politique étrangère du Canada peut-elle mieux refléter les préoccupations et les priorités des Canadiens?
2. À la lumière de l'évolution de la situation mondiale, le Canada doit-il continuer à orienter sa politique étrangère en fonction d'une stratégie reposant sur les « trois piliers », ou doit-il plutôt rechercher un nouvel équilibre?
3. Le Canada appartient à un grand nombre d'organisations internationales, y compris le G8, l'OTAN, le Commonwealth, la Francophonie, le Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation des États américains (OEA) et le Conseil de l'Arctique. Convient-il d'intensifier notre participation à ces organisations ou de la réajuster?

Sécurité

Les événements du 11 septembre 2001 ont montré que même l'État le plus puissant du monde n'est pas à l'abri du terrorisme. Tous les gouvernements se préoccupent davantage de la sécurité de leurs citoyens, et le Canada est lui aussi appelé à contrer un large éventail de menaces, militaires ou non, tant sur son territoire qu'à l'étranger. Devant ces risques, nous devons envisager d'accroître la coopération internationale en matière de sécurité, et nous pencher tant sur les besoins de notre propre sécurité militaire que sur les questions de sécurité à caractère non militaire.

Coopération en matière de sécurité

Face à la menace terroriste, le Canada et les États-Unis agissent de concert en coordonnant leurs efforts dans des domaines comme la surveillance maritime et la réaction aux catastrophes. Nos deux pays ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente, qui a pour but d'accroître à la fois la sécurité et l'efficacité de notre frontière commune au moyen de mesures comme les programmes de dédouanement accéléré pour les personnes et les marchandises à faible risque, l'accroissement des échanges d'information, le ciblage conjoint du trafic conteneurs, et la formation d'équipes intégrées de contrôle frontalier. Cette coopération permet de mieux contrôler la circulation transfrontalière en facilitant les mouvements de personnes et de biens qui nous sont mutuellement bénéfiques, tout en faisant obstacle aux éléments qui menacent notre sécurité.